

## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation** : (19 h 05)
  - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21421Cb*, R.C.A.2V.Q. 196  
(réf. : Terrasse Café Morgane - rue Beaufort)
  - ➔ • Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21721Cc et 21744Cc*, R.C.A.2V.Q. 205  
(réf. : Acura - Mercedes – boulevard des Galeries)
  - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21320Ib, 21321Ia et 21704Ip*, R.C.A.2V.Q. 202  
(réf. : Omnibus entreposage extérieur - quartier Neufchâteau Est-Lebourgneuf)
3. Retour à l'assemblée du conseil (21 h 30)

*N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.*

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de l'Arrondissement des Rivières présentera le contenu du projet de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

**Pour plus d'information**, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet : [www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier) (choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

### Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214  
[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



CONSEIL  
DE QUARTIER

NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



## INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâteau Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mercredi 17 mai 2017, à 19 h**  
**au centre communautaire Lebourgneuf,**  
**salle Théâtre-Photo**  
**1650, boulevard La Morille**

### Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21721Cc et 21744Cc*, R.C.A.2V.Q. 205  
(réf. : Acura - Mercedes – boulevard des Galeries)



## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 21721Cc et 21744Cc, illustrées par une trame grise sur le plan ci-contre. Ces zones sont situées au sud du boulevard Lebourgneuf, à l'est de l'autoroute Robert-Bourassa, au nord de la rue Marais et à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand.

Le concessionnaire automobile Acura, localisé du côté ouest du boulevard des Galeries, dans la zone 21721Cc, a déposé une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin d'utiliser une partie de l'emprise d'un corridor hydroélectrique localisé à l'est dudit boulevard, pour entreposer des véhicules automobiles à des fins de vente ou de location. Afin de permettre cette utilisation, il est proposé d'agrandir la zone 21721Cc à même la zone 21744Cc pour englober uniquement la partie de l'emprise hydroélectrique qu'Acura désire occuper.

Par ailleurs, la partie de cette emprise hydroélectrique, qui se trouve au sud de l'espace d'entreposage visé par la demande d'Acura, est déjà utilisée depuis plusieurs années pour l'entreposage de véhicules neufs ou usagés, initialement par le concessionnaire Mazda et actuellement par le concessionnaire Mercedes. Ces activités d'entreposage extérieur de véhicules sont toutefois en droits acquis, ayant été autorisées sous l'ancienne réglementation d'urbanisme. Incidemment, cette modification aura également pour effet de rendre conforme l'entreposage de véhicules effectué actuellement par Mercedes.

Parallèlement à cette modification, l'Arrondissement souhaite profiter de l'occasion pour apporter une autre modification à la grille de spécifications de la zone 21721Cc concernant l'affichage.

Ainsi, les modifications réglementaires proposées au plan de zonage et à la grille de spécifications de la zone 21721Cc consistent à :

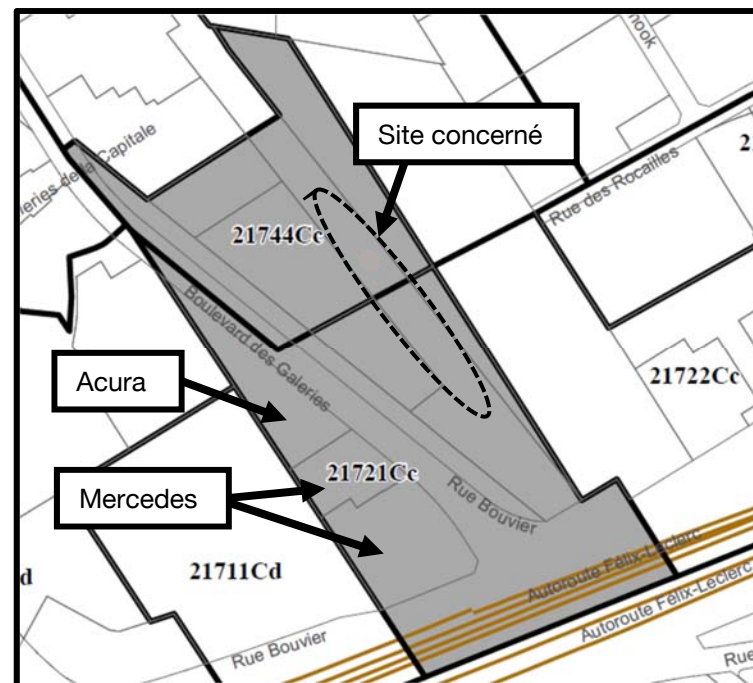
### Plan de zonage

- Agrandir la zone 21721Cc à même une partie de la zone 21744Cc qui est réduite d'autant.

### Grille de spécifications de la zone 21721Cc :

- Ajouter la mention « entreposage extérieur d'un véhicule automobile à des fins de vente ou de location sur un lot vacant – article 59 ».
- Retirer la mention « normes d'installation d'une enseigne sur socle ».

### Plan de localisation



Bienvenue à toutes et à tous!